



Enquête publique

Les Génévriers

Impact sur Aquae Segetae

Introduction

Sur les communes voisines de Sceaux-du-Gâtinais, Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville-la-Franche, l'enquête publique pour le parc éolien Les Génévriers avec 15 aérogénérateurs de 200m de haut en bout de pales est en cours et prendra fin le 26 mai à 18h.

Ce projet sera visible depuis le site archéologique Aquae Segetae et la première éolienne se situera à moins de 2 kilomètres de l'entrée du Musée.

Notre association a pour objet la sauvegarde du cadre de vie, du patrimoine et des paysages de Sceaux-du-Gâtinais et de sa région.

Nous avons alerté la Commission d'Enquête sur les impacts de ce projet sur la population de Sceaux, sur ses paysages et son patrimoine historique, et particulièrement sur le site gallo-romain et son prochain Musée Aquae Segetae.

Nous vous transmettons la partie qui concerne spécifiquement le site Aquae Segetae

Pour les habitants de Sceaux-du-Gâtinais, la protection du patrimoine archéologique de notre village est une question déterminante, ancrée dans leur histoire.

En effet, depuis plus de 50 ans, c'est au « travail opiniâtre d'hommes, de femmes, d'enfants, parfois anonymes, toujours bénévoles, qui ont su s'impliquer avec passion » pour la mise en valeur du site gallo-romain¹ que nous devons aujourd'hui la naissance du Musée Aquae Segetae.

Et c'est aussi parce que cet événement tant attendu suscite chez les Scéléennes et Scéléens l'envie d'entreprendre, d'accueillir et de faire connaître leur « trésor » que les projets qui pourraient porter atteinte à ce patrimoine commun sont rejetés.

Nous avons identifié, dans l'étude d'impact du promoteur, une tendance à clairement minorer les atteintes au patrimoine local que son projet va provoquer, notamment du fait de la proximité et de la taille des éoliennes en question.

**C'est pourquoi nous portons à votre connaissance
nos constats et arguments contre ce projet Les Génévriers.**

¹ Extrait de l'introduction de l'ouvrage « Sceaux-du-Gâtinais, un passé de prestige » - Segeta 1997 – ISBN 2-9511807-0-5

Sommaire

Introduction	p 1
Sommaire	p 2
1. Sceaux-du-Gâtinais	p 3
2. Le site gallo-romain Aquae Segetae impacté	p 4
2.1. Le site gallo-romain et son histoire	p 4
2.2. Ce que dit l'étude d'impact de VSB-Intervent	p 6
2.3. L'analyse critique de l'étude de VSB-Intervent sur Aquae Segetae	p 9
2.4. Les points à retenir	p 12
3. Ce que disent les juges	p 13
Conclusion	p 14

Le dossier du promoteur est accessible sur le site de la Préfecture :

<https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-unique/PARCS-EOLIENS-DES-GENEVRIERS-a-COURTEMPIERRE-TREILLES-EN-GATINAIS-et-GONDREVILLE-ENQUETE-UNIQUE>

1. Sceaux-du-Gâtinais

Mentionné sur la « table de Peutinger », copie du XIII^{ème} siècle d'une ancienne carte romaine, Aquis Segeste, aujourd'hui Sceaux-du-Gâtinais, est un village chargé d'histoire.



Les archéologues et les historiens tracent l'occupation humaine du Gâtinais depuis plus de 50000 ans comme en témoignent les fouilles actuelles sur le site des Bossats à Ormesson (77) situé à 16km de Sceaux.

Du paléolithique au début du néolithique, la fréquentation humaine a été riche, en lien avec la présence abondante de gibier et le caractère protecteur des marais et rivières.

Bien avant l'occupation romaine, en remontant à l'époque mégalithique, 4000/3000 ans AEC (avant l'ère commune), a été érigé dans notre village un cercle de pierres levées, dont il reste quelques vestiges avec la Pierre du Marais, marquant ainsi une occupation organisée importante. Gaulois, Gallo-romains, Francs se sont succédés, dont on retrouve des traces dans toute la région.

Sceaux abrite deux nécropoles mérovingiennes (sites de La Mérie et du Grand-Bezout) qui accompagnent l'époque de la christianisation (VI^{ème} / VIII^{ème} siècles) et a vu l'érection d'une première église romane sur le site de l'actuelle Église St-Saturnin.

La liste des occupations, monuments et vestiges serait trop longue. Pour les décrire, on peut se référer à la Carte Archéologique de la Gaule pour le Loiret², de Michel Provost qui mentionne sur 11 pages plusieurs dizaines d'éléments.

L'histoire se poursuit à l'époque moderne avec, au XX^{ème} siècle, l'érection de la « cheminée de la distillerie » de Sceaux qui résulte de la volonté d'indépendance des agriculteurs du village vis-à-vis des industriels du sucre.



Rappelons aussi l'étymologie du nom « Gâtinais » : *vastinens* en bas latin, *gast* en vieux français (sources Wikipédia) signifient « impropre à cultiver » (gâté).

Car le Gâtinais, et notamment Sceaux (et les communes voisines), est marqué tout au long des siècles par une alternance d'occupations avec mise en culture des terres, et de désertification de son territoire. Ceci est sans nul doute le résultat des variations climatiques qui ont provoqué le retrait puis le retour du marais, dans une géographie en « cuvette ».

D'ailleurs, il est intéressant de noter que la *Civitas* de Sens (V^{ème} siècle) puis l'archidiocèse de Sens, auxquels le Gâtinais a été historiquement rattaché, comprennent 5 territoires tous nommés par leur ville centre... sauf le nôtre nommé simplement Gâtinais.

Cela conduit à penser qu'historiquement les familles qui viennent s'y installer dans les périodes de retrait du marais le quittent pour d'autres horizons quelques générations plus tard en période de refroidissement.

Aujourd'hui, notre village, riche de son histoire, va voir les efforts de générations de Scéléennes et de Scéléens consacrés par l'implantation d'un Musée et d'un espace archéologique sur le site *Aquae Segetae*.

² Académie des Inscriptions et Belles Lettres - Paris - ISBN 2-87754-004-9

2. Le site gallo-romain Aquae Segetae impacté

2.1. Le site gallo-romain et son histoire

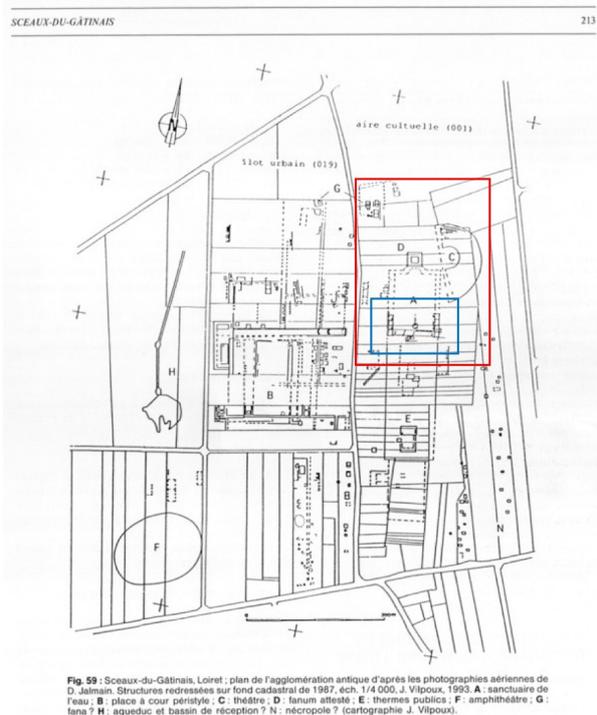
La ville thermale gallo-romaine d'Aquis Segeste qui figure sur la table de Peutinger (une des 52 villes d'eau de l'espace gallo-romain) accueille tous les équipements qui permettent de comprendre qu'elle était à la fois un lieu de vie mais aussi et surtout un lieu de pèlerinage.

Son histoire, ses bâtiments, son organisation urbaine sont aujourd'hui mieux connus grâce au travail des archéologues professionnels et amateurs qui œuvrent depuis plusieurs décennies (les premières fouilles datent de la première moitié du XIX^{ème} siècle) pour valoriser le site.

La « Carte archéologique de la Gaule » (déjà cité) de Michel Provost consacre 13 pages aux nombreuses découvertes faites sur le site. Les communes voisines, dont Courtempierre, Treilles et Gondreville, sont citées dans cet ouvrage comme abritant de nombreux vestiges liés à Aquis Segeste avec le passage de l'Aqueduc qui alimentait la ville (Courtempierre et Le Temple à Mignéres près de Gondreville) ainsi que des *Villae* (Courtempierre et Treilles).

Rappelons que cette présence a constitué le fondement des constructions historiques de ces villages tout au long des siècles suivants. Les habitants en effet se sont servi des constructions anciennes comme carrières de pierres pour ériger leurs églises et leurs demeures.

Mais sur le site lui-même, le mieux est de consulter l'article de Jocelyne Vilpoux dans le supplément à la Revue Archéologique du Centre France (1999)³. Notons que le paysagiste du promoteur VSB-Intervent a pris connaissance de ce document ainsi que des plans d'implantation du futur Musée Aquae Segetae dans son étude complémentaire « Annexe 5 – Impact site gallo-romain (doc. 2g) ».



L'ensemble du site est présenté sur le plan ci-après que nous avons emprunté à l'article de Jocelyne Vilpoux :

- Nous avons marqué le site visible actuellement avec le cadre bleu ;
- La partie encadrée en rouge situe le futur site, lequel accueillera le Musée dans le coin en haut à gauche ;
- L'ensemble représente les éléments identifiés de la ville gallo-romaine par photographie aérienne ;
- A cela, il faudrait ajouter les nombreuses *villae* qui entouraient la ville afin de pourvoir à son approvisionnement, ainsi que l'aqueduc qui s'étend via Courtempierre jusqu'à Quiers-sur-Bezone.

³ https://www.persee.fr/doc/sracf_1159-7151_1999_ant_17_1_1071

Car il s'agit d'un site important à la fois historiquement mais aussi pour comprendre l'évolution de notre territoire. Il abritait un temple, des thermes, un théâtre (un des plus grands des villes gallo-romaines), un amphithéâtre ou cirque, un aqueduc, le passage de la voie romaine (Orléans / Sens), une rivière (le Fusain) avec un débarcadère...

Il est clair que la dimension du site dépasse largement le cadre des vestiges aujourd'hui apparents.

Qu'en sera-t-il du nouveau site avec son Musée ?

« Ce lieu magique est marqué d'une temporalité très forte » qui « a le pouvoir de provoquer notre imaginaire, et nous transporter dans un ailleurs »⁴ !

Ces quelques mots très évocateurs des architectes Berranger et Vincent chargés de la conception et de la réalisation du Musée Aquae Segetae expriment parfaitement la perception des Scéléennes et des Scéléens vis-à-vis de leur site gallo-romain.

Le plan ci-dessous montre la configuration spatiale du site.



Les concepteurs comprennent ce nouveau Musée (groupe de bâtiments en haut à gauche du plan) comme « un outil pédagogique qui révèle un territoire ».

Ils composent l'ensemble de façon modulaire avec des espaces d'exposition et d'autres voués à la pédagogie et aux travaux des scientifiques.

L'ouvrage s'inscrit dans une échelle plus large avec des aménagements extérieurs propices à révéler la présence du cœur de ville depuis les sentiers de cheminement qui parcourent l'espace et transportent le visiteur au long des « stations et points de vue majeurs du site »⁵, notamment le haut du Théâtre qui permet d'embrasser la vue globale.

Nous ne reviendrons pas sur le processus long et complexe qui a permis à ce projet d'éclorre tant il a mobilisé d'acteurs, en premier les habitants de Sceaux et les érudits membres de l'association SEGETA, les maires et conseillers municipaux qui se sont succédés depuis des décennies à Sceaux et sur les communes voisines, mais aussi, pour le financement et la gestion, les acteurs publics du Conseil Départemental, de la Communauté de Commune des Quatre Vallées, de la Région Centre Val-de-Loire, de la DRAC, des Ministères et de l'État...

Simplement, il faut reconnaître que la portée de cet ouvrage, qui devrait devenir un point d'ancrage touristique majeur du Gâtinais, doit être prise en compte à sa juste valeur.

⁴ Extraits de la « notice architecturale » – août 2021 – Berranger/Vincent architectes

⁵ Extraits de la « notice descriptive paysagère » - août 2021 - Berranger/Vincent architectes

2.2. Ce que dit l'étude d'impact de VSB-Intervent

Le dossier du promoteur comprend un corpus principal où le site gallo-romain est peu cité. Il est complété, à la demande de la DREAL ; d'une annexe qui traite du site Aquae Segetae.

Notons que le promoteur situe « le centre de la ZIP » à 3,9 km du site gallo-romain mais que la plus proche éolienne se situe en fait à moins de 2 km de l'entrée du Musée, ce qui en fait la plus proche parmi toutes les éoliennes construites, validées ou en instruction.

Notons aussi que la MRAe interprète la distance de 3,9 km comme étant celle de la distance à l'éolienne la plus proche, ce qui est erroné.

Dans le corpus principal de l'étude d'impact

Rappelons, dans un premier temps, la manière dont la question est traitée dans le corps de l'étude d'impact (sont indiqués en **gras** les éléments qui ont été manifestement insérés dans le document initial à la suite de l'étude complémentaire proposée à part - voir Annexe 5 - qui sera analysée plus loin) :

- p 9 : le promoteur indique une rencontre avec le Président de la CC4V au sujet du projet au cours de laquelle une proposition de « mécénat (...) pour mise en valeur du site archéologique Segeta » est faite ;
- p 180 : cité dans le chapitre « cadrage » ;
- p 197 : cité pour l'étude du « paysage immédiat » ;
- p 204-205 : indiqué avec un « impact modéré » en raison de covisibilités « éventuelles » ou « potentielles » ;
- p 209 : cité comme étant à distance de « 3,9 km » du centre de la ZIP ;
- p 214 : cité dans un tableau récapitulatif sur le patrimoine protégé en indiquant une visibilité « modérée » du fait de la ripisylve du Fusain, l'absence de covisibilité (« peu visible de l'extérieur ») et donc une sensibilité « modérée » ;
- p 218 : cité comme indicateur d'enjeux archéologiques « potentiels » sur les ZIP ;
- p 219 : reprise en synthèse des éléments des pages 214 et 218 ;
- p 222 : reprise des éléments des pages 214 et 218 dans la conclusion générale ;
- p 226 : le « projet Segeta » est indiqué dans un tableau récapitulatif des enjeux comme « enjeu fort par anticipation » avec une « visibilité potentielle modérée depuis les aires d'accueil extérieures », et **une « étude spécifique » (sans doute l'annexe 5) est annoncée** ;
- p 234 à 250 / variantes : la visibilité depuis le site gallo-romain est analysée pour les 3 variantes avec photomontages et tableaux de synthèse ;
- p 249 : prise de vue depuis le parking actuel (montage 41) ;
- p 250 : la variante 3 retenue met E1 à 1,77km alors que la variante 1 la place plus loin à 1,97km ;
- p 384 : « La proximité du chemin de César (ancienne voie romaine) et du site gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais au nord de la vallée du Fusain peuvent cependant laisser présager des enjeux potentiels locaux faibles ou modérés » ;
- p 537-540 montage 41 : vues depuis le parking actuel ;
- p 562 : cité pour le chapitre sur le paysage immédiat avec E1 à 1,8km ;
- p 565 : visibilité « forte », « aucune » covisibilité et effet visuel final « modéré à fort » ;
- p 567 : **les conclusions de l'étude complémentaire « Annexe 5 – Impact sur le site gallo-romain » sont exposées** ;
- p 568 : les effets visuels du parc sont « modérés à fort pour les vestiges d'un ensemble monumental gallo-romain à vocation culturelle à Sceaux- du-Gâtinais pour des visibilités depuis les abords du monument » ;
- p 571-576 : reprise des éléments précédents pour la conclusion.

Nous pouvons, à l'issue de cet examen complet, apporter une première synthèse sur la manière dont, dans le corps de l'étude d'impact et avant la mise en œuvre d'une étude complémentaire, la question du site gallo-romain de Sceaux a été traitée.

De façon simple, il paraît clair que les impacts sur l'ensemble monumental gallo-romain de Sceaux ont été largement minorés.

Sur la vingtaine d'items répertoriés plus haut :

- 7 représentent de simples citations de l'existence du site, certains apportant des précisions sur, par exemple, la distance des éoliennes ou du centre de la ZIP, ou pour souligner la présence « potentielle » d'autres vestiges localement ;
- 5 sont de simples reprises des données ou analyses précédentes dans des tableaux ou commentaires de synthèse ;
- 3 concernent l'analyse des variantes d'implantation (rappelons que les 2 premières variantes ne sont pas retenues) ;
- 2 analysent les enjeux et impacts du projet sur le site ;
- 1 concerne l'éventualité d'un « mécénat » dont on espère toujours voir les termes ;
- 2 se réfèrent au dossier complémentaire.

Cela représente une moisson assez maigre en termes d'analyse des impacts réels.

Ajoutons à cela que, tout au long de l'étude d'impact, il est difficile de comprendre à partir de quel moment les auteurs intègrent leur étude complémentaire étant donné que leurs analyses et conclusions n'évoluent pas à la suite des citations.

Sur les analyses faites par le promoteur, on voit bien que, dès le début des citations, l'impact réel est déterminé comme négligeable mais que les « potentielles » ou « éventuelles » covisibilités obligent à le proposer comme « modéré ». Il s'agit donc d'un jugement, non sur le fond, mais par introduction d'une hypothèse que l'étude complémentaire viendra bientôt minorer.

Il en va de même sur le fait que l'existence du site, qui révèle « des enjeux archéologiques potentiels », finit par ne laisser que « présager des enjeux potentiels locaux faibles ou modérés ».

En cela, le promoteur évite d'indiquer que le site archéologique est le pilier d'une histoire locale dont les traces essaient dans les villages du territoire avec l'aqueduc (proche des sites d'implantation de éoliennes à Courtempierre et au hameau du Temple), les *villae* (sur Courtempierre, Treilles, Girolles, etc.).

Car cette histoire a conduit au développement de nos bourgs (villages et abbayes installés sur les anciennes *villae*), a donné de nombreuses appellations de villages et hameaux intégrant le mot « cour » adopté par les peuples germains (*cortis* au sens de domaine rural du fait de la présence d'une cour centrale dans les anciennes exploitations rurales romaines ; le nom de Courtempierre par exemple), et a été le moyen d'ériger rapidement, par récupération des pierres, nos maisons, nos fermes, nos églises et autres monastères !

Dans l'Annexe 5 – Impact site gallo-romain (doc. 2g)

Les éléments techniques du document « Annexe 5 - Impact site gallo-romain (doc. 2g) » proposé par VSB-Intervent sont plus complets que les éléments d'origine du dossier d'étude d'impact.

Ces compléments ont été demandés expressément par le service instructeur de la DREAL afin de répondre aux règles en la matière dans le code de l'environnement et le processus d'élaboration des études d'impact pour l'éolien.

Les compléments tiennent essentiellement en deux points :

- L'exposé du projet de Musée Aquae Segetae (appelé Segeta par le promoteur) ;
- Des photomontages venant compléter le seul élément visuel d'origine mentionné dans le corpus principal de l'étude d'impact : « montage 41 ».

Notons, pour la forme, que sur les 26 pages du document, 5 sont vierges, 4 sont à moitié remplies seulement (sommaire, préambule, tableau récapitulatif et conclusion), et 3 représentent des pages de couverture.

Cela signifie que seules 16 pages forment le document en réalité.

Sur le premier point indiqué plus haut, le projet de Musée, le promoteur propose :

- Un exposé sur les origines du site et l'histoire de sa découverte ;
- Les visuels architecturaux et le plan de l'ensemble aménagé.

Ces informations étaient déjà facilement accessibles depuis plusieurs années pour la plupart et un simple suivi digne d'un promoteur préoccupé par le respect de ses obligations aurait permis de les intégrer dans l'étude d'impact dès le début.

Rien n'est dit sur ce que représente ce site pour les communes d'accueil du parc éolien, notamment (voir plus haut) en raison de la présence de l'aqueduc pour alimenter en eau la cité et les *villae* pour nourrir la population et accueillir les pèlerins.

Il faut encore noter que, si le promoteur indique l'existence d'un « parcours paysager », il ne donne pas plus d'informations que cela sur les différents points de vue proposés aux visiteurs, notamment le belvédère en sortie du Musée (face au projet éolien des Génévriers) et les stations qui jalonnent le site, notamment en haut du Théâtre, point le plus haut qui permet d'embrasser du regard la région à 360°.

Il y a ici, de la part du promoteur, un service minimum qui aurait bien valu quelques précisions supplémentaires.

Concernant le second point cité, les photomontages et le contexte paysager, le promoteur tient sa ligne de conduite en évoquant un « vaste plateau agricole » avec le site gallo-romain situé « au creux d'un vallon sec », déterminant un impact modéré à partir de 3 points de vue bien choisis.

Tous ces éléments nécessitent un approfondissement critique avec quelques précisions sur des points importants.

C'est ainsi que le chapitre suivant reprend en détail, d'un point de vue critique :

- Le traitement par le promoteur de la perception des espaces et de la visibilité de la plaine du Fusain depuis le site gallo-romain ;
- La réduction, dans son analyse, de l'espace archéologique à « un vallon sec » ;
- Le choix des points de vue, dans l'étude initiale et dans l'étude complémentaire.

2.3. L'analyse critique de l'étude de VSB-Intervent sur Aquae Segetae

Fusain, Fusain, Fusain... morne plaine !

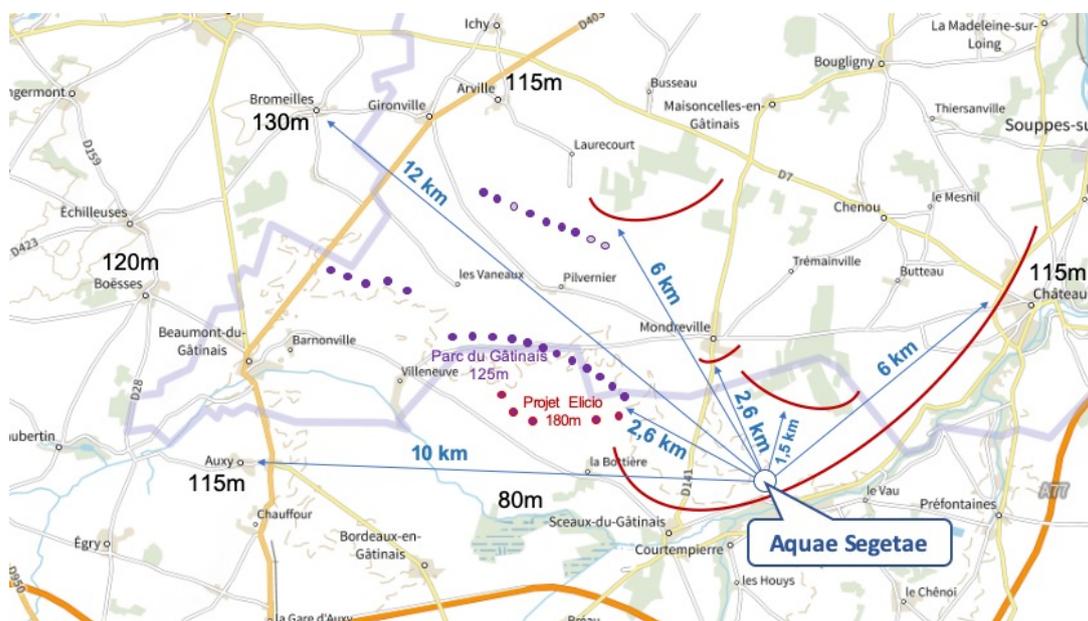
Dire que « les écrans visuels » depuis le site gallo-romain « se placent à distance » avec des « villages éloignés les uns des autres » est une perception étrange de notre paysage.

En effet, celui-ci est décrit dans « l'Atlas des Paysages du Loiret » comme « les Horizons boisés » qui relèvent d'une « perception moyenne, plus humaine, plus saisissable qui révèle les éléments simples du paysage (bosquets, rivières, hameaux, etc...) ».

Est-ce pour autant une réalité ?

Nous avons rassemblé sur la carte ci-dessous : les écrans (en rouge), les distances (en bleu) aux communes visibles en indiquant leur altitude (en noir).

Regardons !



Il apparaît clairement que le site Aquae Segetae, dont les points les plus importants (entrée du Musée et haut du parcours extérieur) sont situés à l'altitude de 90m :

- est entouré au Sud, à l'Est et à l'Ouest d'écrans arborés ou de hameaux (hélas, les éoliennes les dépassent largement) ;
- avec, au Nord, des villages et bois qui interrompent le regard ;
- et au Nord-Ouest une perspective qui traverse les parcs éoliens existants et s'éteint sur les « Monts du Gâtinais » (ainsi nommés dans l'Atlas des Paysages du Loiret) à 12 km comme Bromeilles ou Boësses situés à une altitude de 130m soit 40m de plus que le plus haut point du site archéologique.

De plus, même s'il est difficile de le voir sur la carte, les bosquets, fermes isolées, hameaux et villages, dans cette perspective, ponctuent continuellement la plaine, distants les uns des autres de 500m à 3km maximum.

L'indication d'une vaste plaine sans limite et sans écrans est donc inexacte, sauf si l'on se situe à hauteur de moyeu d'éoliennes, c'est-à-dire plus haut que le clocher des églises des Monts du Gâtinais !

Le site gallo-romain au creux d'un vallon sec

Dans l'espace proposé du Musée et du site, les éléments les plus attractifs, Musée, belvédère et parcours extérieur sont situés dans la partie haute entre 88 et 90m d'altitude, soit 3 à 5m plus haut que le parking actuel (d'où sont prises les photos du montage 41).

Dire que « le site de Segeta s'insère au creux d'un vallon sec » est donc réducteur et signifie la persistance dans l'esprit du promoteur du site actuel et le refus (qu'en disent les psychologues !) de le regarder dans son ensemble et pour son intérêt sur le territoire.

A noter que la même question a déjà été largement évoquée pour le travail du promoteur Elicio en ce qui concerne le parc Elicio-les-Ormeaux à Sceaux-du-Gâtinais par la MRAe (avis 2022-3874 du 28 oct. 2022) et la Commission d'Enquête Publique (Sceaux-du-Gâtinais du 10/1/23 au 9/2/23 – réf. dossier n° E22000132/45) d'alors. Les conclusions en sont facilement consultables.

Des points de vue bien choisis

Les points de vue exposés dans les photomontages sont au nombre de 4 :

- Le photomontage 41 depuis le parking du site actuel, réalisé pour l'étude des variantes et l'étude paysagère dans le corpus principal de l'étude d'impact ;
- Les photomontages 008, 009 et 012 figurant dans l'annexe 5 consacrée au site gallo-romain.

Le plan ci-dessous juxtapose un plan IGN et le plan du futur site Aquae Segetae.



AQUAE SEGETAE

Musée et site gallo-romain
Photomontages

Par VSB-Intervent

P041 : parking actuel

Altitude 85

P008 : haut site actuel (hors parcours)

voir figure 18 (p11 – annexe 5)

Altitude 88

P009 : fond de vallée

Altitude 79

P012 : entrée du Musée

Altitude 88

Prises de vue absentes

Belvédère

Altitude 84,5 + surélévation
(idem Altitude Musée)

Haut du parcours extérieur

Altitude 90

Nous allons reprendre point de vue par point de vue et montrer ainsi la volonté du promoteur de minorer l'impact de son projet sur le site archéologique.

Nous verrons au passage qu'il milite ainsi sans le vouloir pour la suppression de plusieurs de ses éoliennes !

a) P008

Le premier point de vue que nous allons examiner est le point de vue P008 qui se situe en haut du site actuel et qui vise la plaine du Fusain vers l'Ouest.

L'objectif du promoteur, par ce point de vue, semble être de démontrer que les éoliennes existantes (Parc du Gâtinais) et celles actuellement en instruction (Elicio-les-Ormeaux) banalisent déjà complètement le motif éolien autour du site par leur prégnance.

Mais plusieurs éléments s'opposent à cela :

- Le point de vue ne fait pas partie de l'itinéraire extérieur et les architectes du site ont insisté pour que le visiteur ait la possibilité de contempler le site depuis le théâtre comme un spectateur qui prend « conscience concrètement du rapport visuel entre les gradins et la scène antique »⁶ ;
- Techniquement, ce point de vue est décalé à l'angle Sud-Est du site qui ouvre sur l'angle le plus large vers les éoliennes existantes et en instruction et leur permet ainsi de tenir une place importante ;
- Le même paysage, pris depuis le haut du théâtre (point en bleu), point dominant du parcours extérieur à 2 mètres au-dessus du P008, montrerait les éoliennes existantes (les 12 éoliennes du parc du Gâtinais et les 5 éoliennes de Gâtinais 1 en arrière-plan) comme s'effaçant vers le lointain du fait de la réduction de l'angle et de leur disposition en arc de cercle ;
- La première éolienne des 12 du parc du Gâtinais est à 2,6 km de distance de l'entrée du Musée, avec une hauteur en bout de pales de 125m et un rotor de 85m, à comparer à la première des Genévriers à 2 km pour 200m de haut et un rotor de 160m ;
- Quant au parc Elicio-les-Ormeaux (lui aussi à 2,6 km avec 180m de haut et un rotor de 150m par éolienne), il est nécessaire de rappeler que leur présence dans le paysage et leur prégnance vis-à-vis du site gallo-romain ont conduit la Commission d'Enquête à prononcer un avis défavorable à l'unanimité.

b) P009

Ce point de vue est intéressant car il montre la volonté délibérée du promoteur de minorer l'impact de son projet.

En effet :

- Le point de vue P009 est pris à une altitude de 79m ;
- Il faudrait nécessairement lui substituer un point de vue depuis le futur Belvédère en sortie du Musée (voir point de vue en bleu) qui, posé sur un sol d'altitude de 84,5m, sera en fait surélevé à hauteur du sol du Musée, soit environ 88 mètres, donc 9 mètres plus haut que P009 ;
- Ainsi, les rotors des éoliennes 1, 2, 5 et 8 qui sont presque complètement visibles le seraient entièrement ainsi que ceux des éoliennes 3 et 4, et les moyeux des 6 et 7 émergeraient au-dessus des arbres comme le montre une comparaison avec le point de vue P012 à même hauteur ;
- Ainsi, dans le parcours extérieur orienté Ouest/Est et retour, le visiteur glisserait de la vue la plus impactée vers la vue atténuée.

⁶ Notice des architectes « Le jardin archéologique du site Aquae Segetae »

c) P41 et P012

Ces deux points de vue se complètent et montrent aussi la tentative de minoration des effets de son projet par le promoteur.

En effet, la vue P41, seule présente dans le document principal et seule présentée à l'origine, est prise depuis le parking actuel. La vue P012 a été faite suite à la demande de compléments de la DREAL.

Que peut-on en dire :

- Le chemin vers le site conduit le visiteur au parking actuel, à l'altitude de 85 mètres, et il découvre le site avec un effet des Génévriers minoré comme le montre la vue P41 ;
- Si l'on poursuit le trajet au parking et à l'entrée du futur Musée, l'altitude de 88 mètres permet de voir bien plus nettement les éoliennes ;
- Les rotors de E1, E2, E3, E4 et E5 figurent alors entièrement, et ceux de E6, E7, E8 et E11 apparaissent à moitié.

La vue P012 corrige donc la vue P41. cela indique clairement la volonté de minoration d'origine et montre que le projet des Génévriers impacte le site gallo-romain avec 9 éoliennes au-dessus de couvert arboré de la ripisylve du Fusain.

Et encore, les photos sont prises en été avec des feuillus complets !

d) Depuis le haut du parcours extérieur

Nous avons déjà noté que le photomontage P008 orienté vers l'Ouest était peu pertinent par rapport à une prise de vue qui se ferait du haut du parcours extérieur dans la même direction (ce qui, rappelons-le, atténuerait la présence du parc du Gâtinais existant).

Cette position en haut du théâtre, sur le parcours extérieur, serait aussi très intéressante à voir dans la visée vers Courtempierre et Les Génévriers.

En effet, on peut identifier plusieurs raisons :

- Le parcours extérieur part du Belvédère en sortie du Musée ce qui fait que l'on arrive en haut du Théâtre face à l'Est et au parc des Génévriers ;
- L'altitude y est de 90 mètres, plus haut que l'entrée du Musée de 2 mètres, ce qui laisse encore plus apparaître les rotors des éoliennes et notamment pour E1 à E8 et E11 qui seraient plus présentes que depuis l'entrée du Musée,
- Enfin, les éoliennes E9, E10, E12, E13, E14 et E15, dont des bouts de pales sont visibles depuis la position P009, pourraient voir leurs moyeux et une grande partie de leurs rotors émerger.

2.4. Les points à retenir

Il est clair que les impacts sur le site gallo-romain sont forts ! Et, pour les défenseurs de ce site, ils sont inacceptables.

L'idée que les visiteurs du site archéologique auront, dans leur champ de vision à l'arrivée et au cours des cheminements extérieurs, la vision d'éoliennes disposées de façon désordonnée, en proximité (ce sont les éoliennes les plus proches du site gallo-romain parmi les projets référencés), qui écraseront le paysage avec des rotors au-dessus des bois de la ripisylve du Fusain, est tout simplement insupportable pour tous les habitants et amoureux du patrimoine et de l'histoire.

3. Ce que disent les juges

Les décisions récentes de la justice administrative ont permis de préciser le sens des textes de loi et de leurs applications quant aux questions de patrimoine.

En effet, la question de la protection du patrimoine est très présente dans les décisions des Cours d'Appel et du Conseil d'État concernant des conflits sur l'éolien.

L'insuffisance d'éléments pour identifier les covisibilités avec des monuments historiques a fait l'objet d'un arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes (n°13NT01417 du 20mars 2015) qui confirme l'arrêt du Tribunal Administratif validant le refus du Préfet d'accorder l'autorisation d'un parc.

La Cour se fonde sur le fait que « les sociétés requérantes (...) dans leurs écritures de première instance, ne précisait pas quelles éoliennes ne seraient pas, selon elles, en visibilité directe » avec un monument local classé.

Il semble donc que l'absence d'éléments matériels prouvant l'absence de covisibilités puisse être une motivation au rejet d'une autorisation.

Plusieurs autres décisions permettent de comprendre l'attention que la justice administrative porte à cette question du patrimoine.

On notera que, dans le Gâtinais, le Conseil d'État par une décision du 19 déc. 2022 rejette le pourvoi du promoteur du CPENR de Barville-Egry et confirme par là-même l'arrêt de la CAA de Nantes quant au refus d'autoriser le projet. La CAA de Nantes avait indiqué le 5 janvier 2022 dans ses motivations : l'atteinte au paysage et aux monuments historiques en raison de covisibilités.

La décision du Conseil d'État n°455658 du 22 sept. 2022 relative à un autre projet vient préciser la lecture à faire vis-à-vis des questions de covisibilité et de protection du patrimoine :

- Il appartient à l'autorité administrative « d'apprécier, dans un premier temps, la qualité du site sur lequel la construction est projetée et d'évaluer, dans un second temps, l'impact que cette construction, compte tenu de sa nature et de ses effets, pourrait avoir sur le site » ;
- « Les dispositions de cet article excluent qu'il soit procédé, dans le second temps du raisonnement, à une balance d'intérêts divers en présence, autres que ceux mentionnés par cet article et, le cas échéant, par le plan local d'urbanisme de la commune » ;
- « Pour apprécier aussi bien la qualité du site que l'impact de la construction projetée sur ce site, il appartient à l'autorité administrative, sous le contrôle du juge, de prendre en compte l'ensemble des éléments pertinents et notamment, le cas échéant, la covisibilité du projet avec des bâtiments remarquables, quelle que soit la protection dont ils bénéficient par ailleurs au titre d'autres législations ».

Ceci peut être compris comme le fait que l'impact sur le patrimoine ne se limite pas au périmètre de protection de la législation qui « protège » le monument, mais doit être apprécié par la prise en compte de l'ensemble des facteurs qui concourent à l'impact et notamment les covisibilités.

La signification de ces jugements pourrait se résumer ainsi : le promoteur doit bien faire son travail pour montrer l'absence de covisibilités avec les éléments patrimoniaux qu'il est susceptible d'impacter.

Conclusion

De façon claire et simple, nos arguments montrent l'impact fort et permanent que le parc des Genévriers va avoir sur le village de Sceaux du Gâtinais, sur son patrimoine et son avenir !

Les touristes attirés par le développement de l'espace archéologique Aquae Segetae et par son Musée :

- Visualiseront les éoliennes des Genévriers,
 - dès les abords du Bourg pour ceux qui viendront de l'Ouest depuis Nemours ou Pithiviers ;
 - dès les premiers hameaux du village pour ceux qui viendront par le Nord depuis Château-Landon ;
 - après avoir longé ce parc de 15 éoliennes pour ceux arrivant par les routes de l'Est depuis Ferrières via Préfontaines ou depuis Montargis via Gondreville ;
- Entreront sur ce site exceptionnel et son Musée avec la présence permanente de ces aérogénérateurs dans leur perspective visuelle à moins de 2 km ;
- Seront « écrasés » par la taille et la proximité de ces éoliennes sur le parcours extérieur.

Les raisons de ces impacts sur Sceaux se déduisent de l'examen attentif de la disposition des éoliennes sur le territoire des communes de Courtempierre, Treilles-en-G. et Gondreville-la-F. :

- Les éoliennes E1, E2 E3, E4, E5, E6, E7 et E8 sont visuellement fortement présentes depuis le site Aquae Segetae, avec leurs rotors surplombant le couvert arboré depuis les espaces les plus importants du site, l'entrée du Musée et le haut du parcours extérieur ;
- Pour précision :
 - ces 8 éoliennes sont à distance de 2 à 3,3 km des points d'observation cités et font 200 mètres de hauteur et 160 mètres de diamètre du rotor ;
 - par comparaison, la première éolienne du parc du Gâtinais actuel (12 aérogénérateurs de 125 mètres de haut en bout de pales et 84 mètres de diamètre du rotor) est située à 2,6 km de distance du site archéologique ;
 - le rapport entre les deux parcs, pour les hauteurs respectives et les diamètres respectifs des éoliennes, tenant compte de la distance, indique un impact visuel plus fort du parc des Genévriers ;
- L'éolienne E11 est plus lointaine et néanmoins apparaît visuellement du fait d'une trouée dans le couvert arboré, mais le promoteur a déjà proposé de la supprimer en raison de son impact sur l'Église classée de Treilles-en-Gâtinais.

Le promoteur a donc bien minoré les effets de son projet sur le site Aquae Segetae et sur le village de Sceaux (sans oublier les analyses de l'association Pro.T.G. sur les villages hôtes).

C'est pour ces raisons que, par le biais de notre association, nombre d'habitants de Sceaux-du-Gâtinais, attachés à la valeur du cadre de vie et à la défense des paysages et du patrimoine local, se déclarent opposés à ce projet.